

L'Épreuve d'histoire-géographie en STG(toutes spécialités)

Épreuve écrite

Durée : 2 heures 30

Coefficient : 2

Première partie

Elle porte sur les "questions obligatoires" du programme d'histoire et du programme de géographie. (A)

Elle consiste en une série de cinq à sept questions à réponse courte.

Cette partie de l'épreuve amène le candidat :

- à caractériser un espace, une période, un événement, une situation ou un personnage ;
- et/ou à citer des acteurs ;
- et/ou à justifier une affirmation en proposant ou choisissant des arguments ;
- et/ou à localiser ou à compléter un croquis ;
- et/ou à proposer ou à choisir les dates-clefs ou les périodes-clefs d'une évolution ;
- et/ou à proposer ou à choisir une définition pour une notion.

Seconde partie

Elle porte sur les "sujets d'étude au choix" du programme d'histoire et du programme de géographie. (B)

Elle consiste en un exercice qui porte sur un ou deux document(s). Des notes explicatives peuvent éclairer le(s) document(s). Des questions guident le candidat.

Quatre exercices sont proposés au choix du candidat, qui en traite un et un seul.

Les quatre exercices proposés relèvent des quatre "sujets d'étude au choix" correspondant à deux "thèmes généraux" du programme d'histoire et/ou du programme de géographie ; il est rappelé, à cet égard qu'à chaque "thème général" du programme sont associés deux "sujets d'étude au choix".

Cette partie de l'épreuve amène le candidat :

- à dégager l'apport d'un document à la connaissance d'une question figurant dans les programmes ou à la compréhension d'une notion ;
- ou à mettre en relation deux documents, pour en dégager les points communs, les différences, les oppositions ou les complémentarités.